

## Haro sur les vieux : vont-ils vraiment supprimer la liaison au bien-être ?

### À découvrir dans cette analyse

Les positions de nombreux experts – y compris de la Banque Nationale – mettent en doute la viabilité de notre sécurité sociale face aux effets du vieillissement. La question de la fiabilité des paramètres des projections effectuées doit être posée. On assiste à une véritable campagne en faveur du deuxième pilier des pensions (par un lobby coordonné ?).

### Questions pour lancer et/ou prolonger la réflexion

- Les perspectives de solutions basées essentiellement sur la modification des systèmes de pension n'oblitérent-elles pas une série d'effets négatifs ?
- Sont-elles cohérentes ?
- Quelles sont les autres pistes à envisager pour plus de solidarité ?

### Thèmes

- Sécurité sociale
- Pensions
- Enveloppe « bien-être »
- Seuil de pauvreté

Après les messages répétés des assureurs et des spécialistes qui leur sont proches, le sort des pensions est, sur base des analyses de certains économistes, une nouvelle fois dans le collimateur.

### Florilège

« La protection sociale belge est 20 milliards trop chère ». Sans assainissement ni réformes structurelles supplémentaires, les dépenses de pension et de soins de santé augmenteront de 7,1 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2060 tandis que les autres dépenses sociales ne se réduiraient que de 1,7 % en 2060, annonce le bureau du Plan. L'effort à fournir pour équilibrer les finances publiques, en tenant compte du vieillissement, serait de 5 % du PIB, soit 20 milliards d'euros selon la valeur actuelle du PIB, indiquait « La Libre », qui cite des experts du Bureau du Plan.

Le 21 novembre dernier, à l'occasion du 20e Congrès des économistes de langue française, le président de ce Congrès, Philippe Maystadt, a appuyé le constat des experts du Bureau du Plan sur la soutenabilité de la protection sociale en Belgique : « *L'État-Providence est en sursis* ». Et le journal de titrer : « *Dans le mur* » et de pointer le vieillissement de la population comme premier défi pour notre protection sociale belge. Selon les bases démographiques utilisées, en 2060, il n'y aurait plus que 2,2 actifs pour un aîné, contre 3,7 en 2012. Ce rapport entre bénéficiaires et cotisants est nommé « coefficient de dépendance » dans les études sur les pensions.

### Fiabilité et choix des paramètres

Si l'on peut se féliciter de projections tenant compte d'une évolution à 48 ans soit la durée prochaine d'une carrière complète, on ne peut que s'interroger sur la fiabilité de ces supputations quand l'on constate que, dans le dernier rapport sur le vieillissement, on est passé d'un coefficient

de dépendance de 26.8 % à 40 % en modifiant seulement la source de base (le registre national au lieu du relevé des bulletins de naissance)... Comment expliquer une telle dégradation au motif d'une utilisation d'un autre fichier démographique officiel ? Quelle serait la population prise en compte par erreur ?

« À politique constante, le système s'avérera impayable », avertit Christophe Joyeux, économiste au Bureau du plan. Cela veut donc dire qu'on imagine la situation identique durant près de 50 ans avec un chômage structurel à 8 % et une croissance de 1,5 %. Or, cette croissance et ce chômage sont principalement évalués au regard de la situation de compétitivité internationale et des exportations. Le marché intérieur ne serait plus une valeur pour les économistes, puisque beaucoup de produits sont importés (énergies, électroménager...). Mais justement, pourquoi ne pas projeter un renforcement du marché intérieur ?

L'augmentation des coûts à 7,1 % du PIB due au vieillissement n'est pas égale pour la santé et les pensions dans la hausse projetée. On notera que cette répartition n'est pas relevée dans les déclarations à la presse. Ces dernières années, malgré un premier effet du papy-boom, le coût des pensions a suivi l'évolution du PIB. On s'étonnera donc que les mesures de compression envisagées en sécurité sociale par les experts ne portent que sur les retraites...

D'autre part, en maintenant théoriquement constante la consommation actuelle, on présuppose une capacité de consommation identique à aujourd'hui. Cela suppose, avec une population vieillissante, le maintien du pouvoir d'achat des pensionnés... ce qui est assez contradictoire avec les solutions proposées. De plus, il ne suffit pas, comme certains le laissent entendre, de modifier l'indice du seuil de pauvreté de 60 % à 50 % du revenu médian pour résoudre le problème du pouvoir d'achat (et donc de l'impact sur la consommation globale). D'aucuns veulent tenir compte de l'importance du nombre de propriétaires qui pourraient soi-disant mieux survivre... Néanmoins, cela ne tient pas compte des coûts de gros entretiens et d'adaptation des logements après 35 ans d'occupation, ni de l'impôt foncier, ni de l'assurance habitation.

### **Des solutions orientées et difficilement acceptables**

Certes, les experts avancent plusieurs pistes, à mettre en œuvre conjointement, autres que les restrictions du système social : diminution de la dette publique et amélioration du taux d'emploi via une meilleure compétitivité.

Néanmoins, en matière de pensions, ils proposent de freiner encore davantage l'accès à la retraite anticipée (dans l'esprit des réformes entreprises en 2011 à 62 ans) en portant la condition de carrière à 45 ans. Cette proposition revient, sans oser le dire, à supprimer la pension anticipée. En effet, 45 ans de carrière supposent que l'on travaille dès 17 ans... avec une obligation scolaire jusqu'à 18 ans ! Or, le retour à 65 ans comme départ réel à la pension doit être accompagné de mesures vers les employeurs afin de permettre les nécessaires transferts de charge des 50+ vers les plus jeunes et l'adaptation des temps de travail. Les enquêtes récentes, même si non scientifiques, montrent que les aînés sont prêts à prolonger leur activité professionnelle, mais pas dans les mêmes conditions qu'auparavant. Si on n'incite pas les employeurs à entreprendre ces modifications, les freins au maintien à l'emploi des 50+ subsisteront. Les coûts de telles mesures sont-ils identifiés ?

Plus grave, les experts suggèrent aussi de diminuer, à partir de 2015, la revalorisation annuelle des prestations sociales à 0,5 % pour les forfaits et à 0 % pour les prestations non forfaitaires. Il s'agit ici de modifier l'évolution des pensions en regard de l'évolution des salaires à travers ce que l'on a nommé « l'enveloppe bien-être ». On peut d'ailleurs s'étonner du vocabulaire utilisé sur cette liaison au bien-être, puisqu'elle n'est en fait qu'un rattrapage très partiel de la différence constatée dans le rapport entre la pension fixée une fois pour toutes au moment au départ à la pension et le salaire de référence hors indexation. Pour rappel, si les pensions légales belges sont inférieures à celles des pays voisins, c'est parce que notre carrière est basée sur 45 ans de cotisation, mais surtout en raison des ajustements successifs depuis 1997 (dont les trois sauts d'index de l'époque des gouvernements Martens). Il ne nous semble donc pas possible de réduire davantage les prestations de pensions ni de bloquer leur évolution, même en tenant compte du régime fiscal particulier des pensions, sans faire basculer une proportion importante de la population dans la pauvreté. Or, on ne peut espérer relancer la consommation en affaiblissant 25 % des consommateurs.

## D'autres pistes à analyser

Le vrai problème du maintien de notre sécurité sociale forte et solidaire réside dans son financement.

La piste principale doit donc être la création d'emplois. Tout miser sur l'exportation nous engage dans une concurrence perdue d'avance. Après s'être aligné sur les coûts salariaux du moins-disant européen, il restera toujours d'autres contrées à égaler – contrées qui n'ont aucun système de solidarité. Après le Sud-Est asiatique, les grands groupes industrialiseront les zones d'Afrique ou d'Océanie si le prix des salaires et du transport s'avère plus avantageux ! Il importe donc de revitaliser les marchés intérieurs de proximité sur des produits et services non – ou moins – délocalisables tels que l'amélioration et l'isolation du bâti, l'adaptation de celui-ci au vieillissement et le service aux personnes. L'épargne privée peut être mobilisée en ce sens sans coût pour l'État (au contraire)<sup>1</sup>.

L'autre piste de refinancement se trouve dans la révision de la fiscalité. En effet, l'assiette fiscale est actuellement restreinte au travail, alors que d'autres forces de production sont maintenant à l'œuvre sur le plan du capital. Néanmoins, il convient de faire attention à ne pas se tromper de cible.

Frapper la spéculation par le biais d'une taxe de type *Tobin* (taxe sur les transactions financières) relève du bon sens, surtout quand on voit le danger que représentent les systèmes de trading à haute fréquence pour les marchés financiers. Même certains opérateurs du secteur sont « choqués par l'inertie européenne » sur ce plan. Modifier la structure de l'impôt des sociétés comme des personnes physiques s'impose tout autant, car la complexité du système actuel ne sert que les plus astucieux – les plus riches, qui peuvent se payer les conseils de fiscalistes pointus. Et vu que, dans un panel de déductions changeant chaque année, toute erreur de déclaration se transforme en amende de 10 % suivant l'article 444 Code des impôts sur les revenus 1992...

Inclure d'autres sources de revenus de manière plus juste, comme les intérêts du capital placé ou les revenus locatifs semble aussi nécessaire. Néanmoins, il faut se prémunir d'effets négatifs sur les loyers et sur la qualité du parc locatif privé, qui couvre 15 à 20 % des besoins en logement ! Et si nous nous réjouissons de l'augmentation heureuse du sort des petits indépendants, cela doit être accompagné de mesures pour éviter l'évasion des cotisations sociales par les dirigeants d'entreprise via des sociétés-écrans (comme le faisait un certain grand capitaine récemment débarqué) !

## Le lobby assurantiel à l'œuvre

Enfin, d'aucuns, souvent proches du monde des assurances ou sponsorisés par lui, prônent à tous crins le glissement de notre système légal de répartition vers un modèle de premier pilier hybride intégrant l'assurance privée, tel qu'on le retrouve en Suède. Outre l'oubli de l'évaluation mitigée qui en est faite là-bas comme aussi de la débâcle hollandaise suite à la crise boursière, le rendement garanti du deuxième pilier est actuellement remis en cause. Et on ne parle pas du problème de la transition d'un système à l'autre : comment financer les pensions actuelles et capitaliser pour soi en un même temps ?

Nous avons dit tout le bien d'une projection à 48 ans pour la pension légale. Encore faudrait-il, pour les tenants de la privatisation, la compléter de la même projection de la rente acquise en deuxième pilier de capitalisation dans la même période et comparer le rendement réel et le coût pour entreprise. On parle de compétitivité en matière de charges patronales pour y parvenir, mais on accepte la différence de taux entre les catégories de personnel.

De telles démonstrations ne sont pas crédibles sans un atlas complet de la situation des pensions du deuxième pilier, les assurances-groupe actuelles, détaillant non seulement les différences entre les secteurs et les entreprises, mais aussi entre les catégories dans les entreprises<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A cet égard, voir Andriane, P. (2012). La solidarité intergénérationnelle au service de la croissance : une réalité à encourager par l'État (ou Comment utiliser enfin le système des intérêts notionnels au service de notre sécurité sociale et des familles et non pas des grandes multinationales). *Analyses Énéo*, 2012/30. Disponible en ligne : <http://bit.ly/1iz7Dt1>

<sup>2</sup> Voir les rapports de l'OCDE sur ce point.

Il faut chiffrer le coût et le rendement actuel des réductions d'impôts, d'autant que la majorité des avantages profitent aux hauts revenus.

À partir du moment où la transformation des pensions de survie (qui concernent 10.000 personnes entre 40 et 50 ans et 11 millions d'euros de budget) semble très importante, toutes les autres mesures ayant un impact supérieur doivent être mises en œuvre.

Philippe Andrienne

Pour citer cette analyse

Andrienne, P. (2013). Haro sur les vieux : vont-ils vraiment supprimer la liaison au bien-être ? *Analyses Énéo*, 2013/27.

*Avertissement* : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl

Chaussée de Haecht 579 BP 40 - 1031 Schaerbeek - Belgique  
e-mail : info@eneo.be - tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de



Avec l'appui de

